



---

Addis Abéba, Éthiopie, B. P. : 3243 Tél. : (251-11) 822 5513 Télécopie : (251-11) 5519 321  
Courriel: [situationroom@africa-union.org](mailto:situationroom@africa-union.org)

---

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### L'UNION AFRICAINE CONDAMNE FERMEMENT LE MASSACRE PERPÉTRÉ PAR AL-SHABAAB AU KENYA

**Addis Abéba, le 17 juin 2014** : La Présidente de la Commission de l'Union africaine (UA), Dr. Nkosazana Dlamini-Zuma, condamne fermement le massacre, par Al-Shabaab, de plus de 50 personnes dans la localité de Mpeketoni, près de la ville côtière de Lamu, dans la nuit du 15 juin 2014.

La Présidente de la Commission exprime les sincères condoléances de l'UA aux familles endeuillées et souhaite un prompt rétablissement aux blessés. Elle réitère la solidarité de l'UA avec le Gouvernement et le peuple du Kenya, ainsi que son soutien aux efforts que déploie le Gouvernement kenyan dans la lutte contre le terrorisme.

La Présidente de la Commission souligne que cette attaque horrible est une manifestation supplémentaire de la menace qu'Al-Shabaab et d'autres groupes terroristes font peser sur la paix, la sécurité et le développement sur le continent. Elle met en exergue le fait qu'Al-Shabaab est non seulement l'ennemi des peuples somalien et kenyan, mais également un ennemi de l'Humanité et de tous les principes de paix et de tolérance auxquels l'Afrique est attachée.

La Présidente de la Commission félicite le Gouvernement et le peuple kenyans, ainsi que tous les autres pays contributeurs de troupes et de personnels de police à la Mission de l'UA en Somalie (AMISOM), pour leur engagement indéfectible en appui aux efforts de leurs frères et sœurs de la Somalie visant à lutter contre le terrorisme, à rétablir l'état de droit et à reconstruire leurs institutions étatiques.

La Présidente de la Commission réitère le rejet total par l'UA de toutes les formes de terrorisme et d'extrémisme, et souligne que seule une action collective, concrète et coordonnée des États membres permettra de venir à bout de cette menace. À cet égard, elle rappelle que les instruments de l'UA de lutte contre le terrorisme constituent un cadre approprié de coopération pour la prévention et la lutte contre le terrorisme. Elle exhorte les États membres à mettre pleinement en œuvre les dispositions qui y sont contenues.